

## Communiqué de presse

### Conseil de Gouvernement : Adoption du décret portant sur la création de la Zone d'Accélération Industrielle (ZAI) à l'Agropolis de Meknès

Le Gouvernement a adopté et validé, lors de son Conseil tenu le 30 octobre 2025, le **décret N°2.25.475** portant sur la création de la **Zone d'Accélération Industrielle (ZAI) de Meknès**, présenté par Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Ce décret vise la création d'une zone d'accélération industrielle au sein de l'**Agropolis de Meknès**, situé sur le territoire de la **Commune de Sidi Slimane Moul Kifane**, dans la Préfecture de Meknès. Le décret précise également la liste des activités industrielles autorisées au sein de cette zone, dans l'objectif de renforcer l'attractivité économique de la région, soutenir l'investissement et favoriser la création d'emplois qualifiés dans des filières à forte valeur ajoutée.

L'Agropolis de Meknès, qui atteint désormais une superficie totale de 423 ha suite à une extension de **276 hectares**, comprend :

- **116 ha** consacrés à l'extension de l'Agropôle
- **100 ha** dédiés à la Zone d'Accélération Industrielle (ZAI), dont 30 ha dédiés à l'automobile
- **30 ha** réservés à la zone logistique,
- **30 ha** destinés au futur **Marché de Gros des Fruits et Légumes de Meknès**.

Cette extension rentre dans le cadre du Schéma du développement industriel élaboré par le CRI Fès-Meknès, en collaboration avec les autres parties prenantes, notamment, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la Wilaya de la Région Fès-Meknès, la Préfecture de Meknès, le Conseil Régional Fès-Meknès et MEDZ, filiale du Groupe CDG.

Ce Schéma répond à la **demande croissante en foncier industriel** des investisseurs nationaux et internationaux, et s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale d'industrialisation durable, de promotion de l'investissement et de renforcement de la compétitivité territoriale.

Sur les 100 h dédiés à la ZAI, une première tranche de 30 ha (ZAI Automobile) sera aménagée en priorité afin d'accompagner l'extension des entreprises actuellement implantées et de permettre la domiciliation de nouveaux acteurs du secteur automobile, consolidant ainsi le positionnement de la Région dans l'écosystème des industries de mobilité.

Par ailleurs, les trois entreprises phares du secteur du câblage automobile, déjà opérationnelles (YAZAKI, LEAR CORPORATION et APTIV) bénéficieront du statut de ZAI à l'Agropolis.

Cette intégration traduit la volonté d'ancrer durablement la Région Fès-Meknès dans les **chaînes de valeur mondiales de l'automobile** et de consolider sa vocation industrielle exportatrice.

Cette initiative, associée à l'activation des deux zones d'accélération industrielle (Ras El Ma et Ain Cheggag) ainsi qu'à l'opérationnalisation des zones industrielles en cours d'aménagement (notamment celles d'Ain Bida, Ouislane, et Ain Aicha ) et à la création de 6 zones ( 132 Ha) à travers les Territoires de la Région (Moulay Yacoub, Taza, Taounate, El Hajeb, Boulemane et Azrou), permettra de **renforcer la position de Fès-Meknès en tant que pôle industriel majeur du Royaume**, en soutenant l'émergence de **chaînes de valeur régionales compétitives et intégrées**.